

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC**

**AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT  
DE L'IMPÔT FONCIER**

Le présent AVIS est donné par la Municipalité régionale de comté de Portneuf, personne morale de droit public, ayant ses bureaux au 185, route 138, à Cap-Santé, province de Québec, G0A 1L0, ici représentée par madame Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière.

La vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier des immeubles faisant partie du présent AVIS se tiendra le jeudi **12 juin 2025, à 10 h**, au 185, route 138, à Cap-Santé, province de Québec, G0A 1L0.

**MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES**

**Nom du propriétaire :** Succession Charles T. Trottier **301,40 \$ <sup>(1)</sup>**  
Dernière adresse connue du propriétaire : 605, chemin du Faubourg,  
Deschambault-Grondines (Québec) GOA 1W0  
Matricule : 1662-34-3282  
Lot : 3 927 946  
Cadastre : Cadastre du Québec

**Désignation :**

Un immeuble situé sur le chemin Sir-Lomer-Gouin, dans la municipalité de Deschambault-Grondines, connu et désigné comme étant le lot numéro 3 927 946 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

---

**Nom du propriétaire :** Yves Savard **7 957,95 \$ <sup>(1)</sup>**  
Dernière adresse connue du propriétaire : 288, chemin du Roy,  
Deschambault-Grondines (Québec) GOA 1S0  
Matricule : 2468-47-7966  
Lot : 3 235 181  
Cadastre : Cadastre du Québec

**Désignation :**

Un immeuble situé sur le chemin du Roy, dans la municipalité de Deschambault-Grondines, connu et désigné comme étant le lot numéro 3 235 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR**

**Noms des propriétaires :** François Arial et Nathalie Beaupré **3 385,24 \$ <sup>(1)</sup>**  
Dernière adresse connue des propriétaires : 120, rang de la  
Rivière-Blanche Est, Saint-Casimir (Québec) GOA 3L0  
Matricule : 0872-94-4954  
Lot : 3 927 439  
Cadastre : Cadastre du Québec

**Désignation :**

Un immeuble situé au 120, rang de la Rivière-Blanche Est, dans la municipalité de Saint-Casimir, connu et désigné comme étant le lot numéro 3 927 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

---

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne****Nom du propriétaire :** Dave Gionet**856,27 \$<sup>(1)</sup>**

Dernière adresse connue du propriétaire : 117, avenue Leclerc,

Donnacona (Québec) G3M 2M9

Matricule : 2391-80-3928

Lot : 4 909 042

Cadastre : Cadastre du Québec

**Désignation :**

Un immeuble situé au 350, rang Saint-Jacques, dans la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, connu et désigné comme étant le lot numéro 4 909 042 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

---

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE****Nom du propriétaire :** Martin Gingras**5 278,73 \$<sup>(1)</sup>**

Dernière adresse connue du propriétaire : 235, rue Saint-Philippe,

Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0

Matricule : 9880-44-6777

Lot : 5 388 884

Cadastre : Cadastre du Québec

**Désignation :**

Un immeuble situé au : 235, rue Saint-Philippe, dans la municipalité de Saint-Ubalde, connu et désigné comme étant le lot numéro 5 388 884 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

- 
- <sup>1</sup> Ce montant inclut : capital, intérêts, taxes municipales et/ou scolaires et frais de la MRC calculés au 23 avril 2025. Veuillez prendre note que des frais supplémentaires, des intérêts ainsi que les TPS et TVQ applicables peuvent s'ajouter au montant indiqué.**

**CONDITIONS POUR ENCHÉRIR :**

Si vous représentez une personne morale, en plus de nous fournir une carte d'identité avec photo, vous devrez nous fournir le nom et les coordonnées de l'entreprise, ainsi qu'une résolution vous autorisant à agir au nom de la compagnie.

Si vous représentez une personne physique, en plus de nous fournir une carte d'identité avec photo, vous devrez nous fournir le nom et les coordonnées de la personne que vous représentez, ainsi qu'une procuration vous permettant d'agir en son nom.

**PAIEMENT :** Paiement complet dès l'adjudication en argent comptant, mandat-poste, traite bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de : *MRC de Portneuf*.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait d'un (1) an suivant la date de l'adjudication (C.M. art. 1057).

Pour information supplémentaire, veuillez contacter madame Véronique Lille au 418 285-3744, poste 108.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 23<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.



Josée Frenette, B.A.A., OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière